



# PROGRAMME D'EXPLOITATION

---

CRECHE

**23/06/2020**

## Table des matières

PREFACE .....	3
<b>1ÈRE PARTIE</b> .....	4
<b>Organisation</b> de la crèche « Les hirondelles ».....	4
1 HISTORIQUE .....	4
2 BUTS.....	4
3 BASES LÉGALES.....	4
3.1 Canton.....	4
3.2 Commune .....	5
4 ORGANISATION.....	5
4.1 Organes responsables de l'Association.....	5
4.1.1 Compétences de l'Assemblée générale .....	5
4.1.2 Compétences du Comité.....	5
4.2 Direction .....	5
4.3 Personnel .....	5
4.3.1 Cahiers des charges.....	5
4.3.2 Formation.....	6
4.4 Les parents ou répondants des enfants.....	6
5 ORGANIGRAMME.....	6
6 PROCÉDURE EN CAS D'URGENCE OU DE CRISE.....	7
6.1 Accident d'un enfant, d'une employée .....	7
6.2 Contamination.....	7
6.3 Maladies contagieuses, Pandémie.....	7
6.4 Incendie.....	7
6.5 Si une personne est seule à la crèche .....	8
6.6 Si un enfant est toujours là après la fermeture officielle à 18h00.....	8
6.7 Prévention précoce, dépistage .....	8
7 FINANCEMENT.....	8
7.1 Produits d'exploitation.....	8
7.2 Capital.....	8
7.3 Compte d'attente places privées .....	8
7.4 Recherche de fonds.....	9
7.5 Réserves insuffisantes.....	9
8 LIENS UTILES.....	9
9 CONCLUSION DE LA 1ÈRE PARTIE .....	10
10 REMARQUES .....	10

<b>2ÈME PARTIE</b> .....	11
<b>Pédagogie</b> de la crèche « Les hirondelles » .....	11
11 INTRODUCTION .....	11
12 NOTRE OFFRE.....	12
12.1 Encadrement pédagogique .....	12
12.2 Nos valeurs.....	13
13 LES LOCAUX .....	13
14 COLLABORATION AVEC LES PARENTS OU RÉPONDANTS .....	13
15 ACCUEIL .....	14
15.1 Première visite .....	14
15.2 Adaptation.....	14
15.3 Arrivée et départ de l'enfant.....	14
16 MOMENTS DE JEUX ET D'ACTIVITÉS .....	15
16.1 Moment en groupe .....	15
16.2 Jeu libre .....	15
16.3 Jeux de table ou jeux de règles.....	16
16.4 Youp'là bouge !.....	17
16.5 Sorties, promenades, jardin.....	17
16.6 Activités bricolage, musique, marionnette, cuisine, gymnastique .....	18
17 LE CADRE ET LES LIMITES .....	18
18 REPAS ET COLLATIONS .....	19
18.1 Enfants mangeant à table.....	19
18.2 Enfant ne mangeant pas encore à table .....	19
19 SIESTES ET RYTHME DU SOMMEIL DE L'ENFANT.....	20
20 LES RITUELS .....	20
21 AUTONOMIE DE L'ENFANT .....	20
22 HYGIÈNE .....	21
23 PRÉVENTION PRÉCOCE, DÉPISTAGE .....	21
23.1 Prévention.....	21
23.2 Dépistage .....	22
24 LE PERSONNEL .....	22
25 DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE TYPE.....	23
26 CONCLUSION DE LA 2ÈME PARTIE.....	24
27 REMARQUES .....	24

## PREFACE

La crèche « Les hirondelles » se veut complémentaire à la vie familiale. Elle peut accueillir une vingtaine d'enfants. Elle offre aux enfants qui lui sont confiés, un cadre de vie où chacun trouve sa place dans un milieu de vie harmonieux et sain.

Le présent document a été rédigé de concert avec le comité et la direction de la crèche afin de tracer les lignes directrices propices à l'épanouissement de l'enfant, à savoir :

**La première partie** décrit le volet organisationnel

– qui règle les responsabilités, les modalités d'exploitation, le besoin en personnel, la procédure en cas d'urgence ou de situation de crise ainsi que le financement.

**La seconde partie** décrit le volet pédagogique

– qui explique les principes, les objectifs et les moyens sociopédagogiques sur la base desquels les prestations sont fournies.

Il est à noter que l'emploi du féminin, pour désigner le personnel, inclut le masculin et vise uniquement à alléger le texte.

# 1ÈRE PARTIE

---

De Comité de la crèche  
Date Juin 2020  
Thème Volet organisationnel

## Organisation de la crèche « Les hirondelles »

---

### 1 HISTORIQUE

L'Association la crèche « Les hirondelles » a été créée par l'assemblée constitutive le 2 juin 2003. La crèche a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> septembre de la même année ; elle répond à un besoin d'une population principalement pendulaire.

### 2 BUTS

Notre institution fournit des places d'accueil pour enfants en garantissant que les enfants pris en charge bénéficient d'un encadrement de qualité et soient stimulés de manière optimale dans leur développement.

Cette structure d'accueil extrafamilial vise à :

- Être accessible à tous,
- Permettre aux familles de gagner un revenu leur assurant le minimum vital,
- Donner la possibilité aux parents (ou aux répondants des enfants) de concilier profession et famille
- Favoriser l'intégration sociale des enfants
- Promouvoir l'égalité des chances
- Permettre aux enfants de bénéficier de mesures d'intégration linguistique
- Accueillir des enfants présentant des besoins particuliers

### 3 BASES LÉGALES

#### 3.1 Canton

- Loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1)
- Ordonnance du 2 novembre 2011 sur les prestations d'insertion sociale (OPIS ; RSB 860.113)<sup>1</sup> état au 01.04.2019
- Ordonnance de Direction (OBDG)<sup>2</sup> état au 13.02.2019
- Décision d'admission dans le système des bons de garde dès le 01.08.2020 du 28.02.2020

---

<sup>1</sup> Se référer à l'OPIS

<sup>2</sup> Se référer à l'OBDG

## 3.2 Commune

- Décision du Conseil Municipal de Cortébert du 8 avril 2003
- Décision de l'assemblée municipale de Cortébert du 23 juin 2003
- Décision du Conseil Municipal de Cortébert du 29.10.2019
- Décision de l'Assemblée municipale de Cortébert du 9 décembre 2019

## 4 ORGANISATION

### 4.1 Organes responsables de l'Association

- Assemblée générale
- Comité
- Organe de contrôle

#### 4.1.1 Compétences de l'Assemblée générale<sup>3</sup>

Les compétences de l'Assemblée générale figurent à l'art. 6 des Statuts de la crèche « Les hirondelles ».

#### 4.1.2 Compétences du Comité<sup>4</sup>

Les compétences du Comité figurent à l'art. 7 des Statuts de la crèche « Les hirondelles ».

### 4.2 Direction<sup>5</sup>

La direction est responsable de la gestion opérationnelle de la crèche. La Directrice et la Secrétaire-Caissière font partie de la direction.

La Directrice est responsable de tout ce qui est en relation avec le développement de l'enfant, la collaboration avec les parents, la gestion du personnel et l'organisation de la crèche. Elle est également la personne de référence à l'extérieur de l'institution.

La Secrétaire-Caissière est responsable de l'administration et des finances de la crèche.

### 4.3 Personnel

La directrice et le personnel de la crèche sont responsables de la gestion opérationnelle de la crèche. Tout ce qui est en relation avec le développement de l'enfant est du ressort de la directrice et du personnel éducatif.

La dotation en personnel et les qualifications des collaboratrices sont adaptées aux besoins de la prise en charge des enfants.

#### 4.3.1 Cahiers des charges

Les cahiers des charges sont régulièrement adaptés au besoin de la crèche. Ils doivent également répondre aux exigences de la profession et aux normes cantonales.

---

<sup>3</sup> Se référer aux Statuts

<sup>4</sup> Se référer aux Statuts

<sup>5</sup> Cahier des charges : document destiné à usage interne

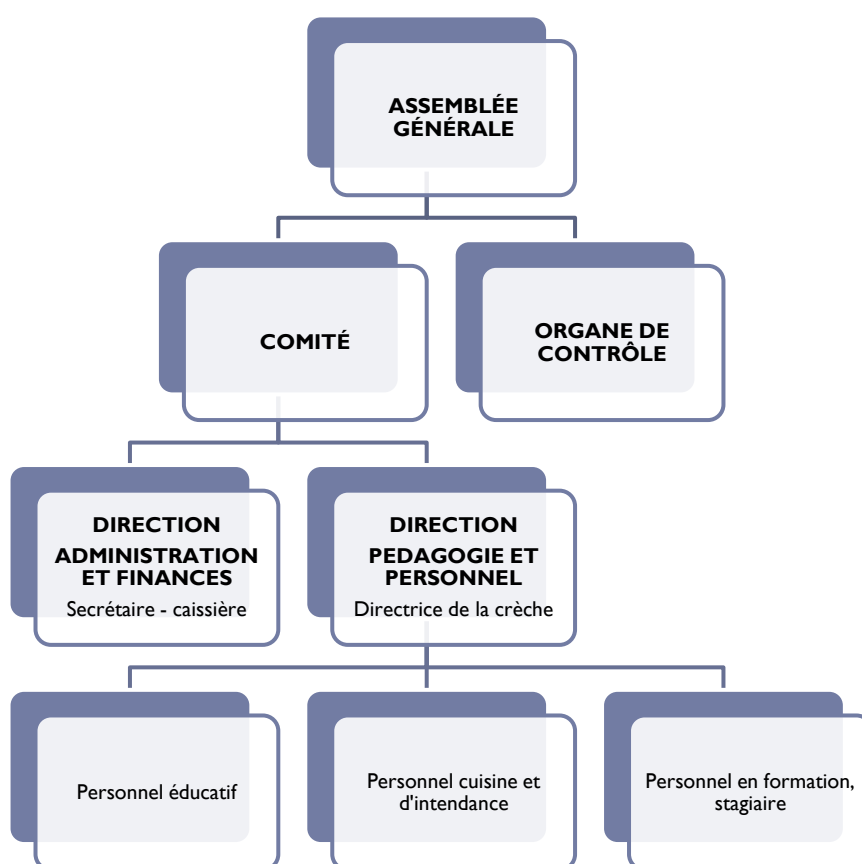
### 4.3.2 Formation

Le personnel suit des cours de perfectionnement professionnels.

### 4.4 Les parents ou répondants des enfants

En inscrivant leur enfant, ils acceptent le règlement d'organisation de la crèche<sup>6</sup>.

## 5 ORGANIGRAMME



<sup>6</sup> Se référer au règlement d'organisation de la crèche

## 6 PROCÉDURE EN CAS D'URGENCE OU DE CRISE

Les consignes des différentes procédures en cas d'urgence ou de crise sont portées à la connaissance du personnel sous forme d'un cours ou d'informations donnés par la Directrice au moins une fois par an et sont :

- Affichées de manière apparentes, visibles, lisibles et attractives,
- Rédigées de manière simples, concises et précises.

### 6.1 Accident d'un enfant, d'une employée

En cas d'accident, se référer au « protocole en cas d'accident »<sup>7</sup> qui contient les numéros d'urgence ainsi que la marche à suivre.

### 6.2 Contamination

Une attention particulière est apportée à la prévention des maladies par une hygiène correcte. Les locaux sont nettoyés régulièrement par une gestionnaire en intéendance, le mobilier et le matériel par le personnel.

En cas de maladies contagieuses dans l'établissement, les mesures d'hygiène doivent encore être renforcées et parfois adaptées afin d'en interrompre la chaîne de transmission.

Le protocole « comment sont gérées les maladies à la crèche »<sup>8</sup> (document élaboré sur recommandations de pédiatres et la direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne) relate comment sont gérées les cas de maladie et d'éviction à la crèche ; le personnel s'y réfère en cas de besoin.

### 6.3 Maladies contagieuses, Pandémie

Se référer aux informations de l'Office fédérale de la santé publique (OFSP). Pour toute question, la hotline de l'OFSP peut être contactée au 058 462 21 11, [info@bag.admin.ch](mailto:info@bag.admin.ch)

### 6.4 Incendie

Pour enrayer un feu dès sa naissance, il est essentiel que chaque employée sache exactement ce qu'elle doit faire. Elle doit, en outre, savoir comment donner l'alarme et évacuer les locaux. Le personnel exerce ces procédures annuellement ainsi que tous les 5 ans avec les sapeurs-pompiers. Le personnel a accès au « protocole en cas d'incendie »<sup>9</sup> et s'y réfère en cas de besoin.

---

<sup>7</sup> Protocole en cas d'accident : document destiné à usage interne

<sup>8</sup> Protocole comment sont gérées les maladies à la crèche : document destiné à usage interne

<sup>9</sup> Protocole en cas d'incendie : document destiné à usage interne



## 6.5 Si une personne est seule à la crèche

La crèche a mis en place un « protocole en cas d'urgence »<sup>10</sup> lorsqu'une personne est seule avec un groupe d'enfants. Le matin, il est possible selon la fréquentation, qu'une personne soit seule durant 30 minutes avec quelques enfants. Ainsi, nous avons mis en place un procédé qui permet au personnel éducatif de penser aux solutions en cas d'accident d'un enfant ou du membre du personnel présent et de travailler dans une vision préventive. Ce protocole est à consulter en cas de besoin et visible en tout temps dans chaque pièce de l'institution.

## 6.6 Si un enfant est toujours là après la fermeture officielle à 18h00

Le personnel éducatif peut se référer au « protocole enfant là après fermeture officielle »<sup>11</sup> mis en place si un enfant est toujours présent après la fermeture officielle de la crèche et sans nouvelle de la part du parent ou des personnes de contacts.

## 6.7 Prévention précoce, dépistage

Afin de garantir un système de prévention et de dépistage efficace, la crèche a élaboré un « Protocole de prévention précoce et dépistage »<sup>12</sup> ainsi qu'un « Protocole de conduite concernant les comportements de transgression physique, psychique et sexuelle »<sup>13</sup>. Ces protocoles visent à permettre à tout le personnel éducatif d'avoir les outils essentiels de dépistage.

# 7 FINANCEMENT

## 7.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de la crèche sont :

- Cotisations des membres,
- Contribution des parents,
- Contribution des pouvoirs publics,
- Dons, contributions et legs.

## 7.2 Capital

Le capital est alimenté par d'éventuels bénéfices composés de :

- Cotisations de membres,
- Bénéfice d'exercice.

Le déficit est couvert par le capital créé.

## 7.3 Compte d'attente places privées

D'autre part, le compte « compte d'attente places privées », alimenté avec les produits des places privées jusqu'à l'entrée dans le système des

---

<sup>10</sup> Protocole en cas d'urgence : document destiné à usage interne

<sup>11</sup> Protocole enfant là après fermeture officielle : document destiné à usage interne

<sup>12</sup> Protocole prévention précoce et dépistage : document destiné à usage interne

<sup>13</sup> Protocole de conduite concernant les comportements de transgression physique, psychique et sexuelle : document destiné à usage interne [consultable sans restriction]

bons de garde, permet entre autres, selon son règlement<sup>14</sup>, de couvrir une partie du déficit budgété.

#### 7.4 Recherche de fonds

Une recherche de fonds est lancée annuellement.

#### 7.5 Réserves insuffisantes

Dans le cas où les réserves devaient s'avérer insuffisantes, une demande à la commune pour une aide de l'optimisation de la gestion de la crèche sera sollicitée.

Depuis sa création et jusqu'à aujourd'hui (juin 2003 – juin 2020), les sources de financement ont été suffisantes pour exploiter et développer la crèche « Les hirondelles ».

### 8 LIENS UTILES

- Crèche « Les hirondelles », pour consultation
  - de tous les documents nommés sous « se référer à-au... »
  - de tous les documents nommés sous [consultable sans restriction]

<http://www.creche-leshirondelles.ch>
  
- Accueil extrafamilial (Famille) Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale - Canton de Berne (SAP)  
<http://www.gef.be.ch/gef/fr/index/famille/famille/familienergaenzendebetueung.html>
  
- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne - Office du médecin cantonal, directives maladies infectieuses et parasitaires contagieuses  
[https://www.gef.be.ch/gef/fr/index/gesundheit/gesundheit/schulaerztlicher\\_dienst.asset/ref/dam/documents/GEF/KAZA/fr/Formulaires/Service\\_medical\\_scolaire/Richtlinien\\_Ausschluss\\_Kita\\_Schule\\_fr.pdf](https://www.gef.be.ch/gef/fr/index/gesundheit/gesundheit/schulaerztlicher_dienst.asset/ref/dam/documents/GEF/KAZA/fr/Formulaires/Service_medical_scolaire/Richtlinien_Ausschluss_Kita_Schule_fr.pdf)
  
- Office fédéral de la santé publique OFSP - maladies  
<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/suche.html#pand%C3%A9mie>
  
- Association romande des crèches (AROC)  
<https://www.sigles.net/sigle/aroc-association-romande-des-creches>
  
- Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant (kibesuisse)  
<https://www.kibesuisse.ch/fr/>
  
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)  
<http://sodk.ch/fr/qui-est-la-cdas>
  
- Commune de Cortébert  
<http://www.cortebert.ch/>
  
- kiBon  
<https://kibon.ch/web/#/anmeldung>

---

<sup>14</sup> Règlement du Compte d'attente des places privées : document destiné à usage interne

## **9 CONCLUSION DE LA 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE**

Ce volet n'a pour but que de poser le cadre et les principes généraux de l'organisation de la crèche. Les références mentionnées en bas de pages sont partie intégrante de ce volet, leur usage est réservé à l'interne sauf mention contraire.

La Secrétaire-Caissière de la crèche a la tâche de maintenir le volet organisationnel à jour. Celui-ci est revu au minimum tous les 5 ans.

## **10 REMARQUES**

Le programme d'exploitation, 1<sup>ère</sup> partie Organisation, est validé par le comité de la crèche.

## 2ÈME PARTIE

---

De Directrice et personnel de la crèche  
Date Juin 2020  
Thème Volet pédagogique

### **Pédagogie** de la crèche « Les hirondelles »

---

#### 11 INTRODUCTION

Le projet éducatif représente la vision de l'équipe éducative d'un accueil de qualité. Il est le fondement d'une réflexion basée sur des compétences professionnelles. C'est un repère pour l'ensemble de l'équipe éducative, il n'est pas exhaustif et doit faire l'objet d'une constante remise en question. Il sert de base à la coordination et à la cohérence de l'ensemble des acteurs intervenants au sein de la structure.

Ce projet éducatif relate les buts et les valeurs éducatives privilégiés par celui-ci. Les principes de bases, les actions professionnelles ainsi que la place de l'enfant et des parents dans l'institution y sont décrits. Ce projet parle également du rôle et des attitudes des professionnels afin de permettre à l'enfant d'être le centre de notre action éducative.

L'encadrement des enfants est assuré par du personnel qualifié et diplômé. Chaque membre du personnel aura connaissance de ce projet et participera activement à son évolution. De plus, l'équipe éducative sera évidemment garante de mettre en pratique le contenu du projet.

Ce projet pédagogique est porteur de la mission basée sur la ligne directrice de l'institution et permet de définir les objectifs communs et les moyens mis en place par l'équipe éducative pour y répondre.

## 12 NOTRE OFFRE

La crèche « Les hirondelles » est une crèche familiale fonctionnant en structure dite semi-verticale, c'est-à-dire que nous accueillons des enfants âgés de 3 mois (fin du congé maternité) à 6 ans (fin de 2<sup>ème</sup> Harnos). Dans la journée, dans la mesure du possible, nous séparons les enfants en deux groupes (0-2 ans et 3-6 ans) afin de mieux cibler les activités adaptées à leur stade de développement.

Ce que nous leur offrons :

- Un accueil préscolaire et parascolaire jusqu'à la 2<sup>ème</sup> Harnos,
- Un accueil collectif diversifié et semi-vertical,
- Des locaux spacieux et colorés,
- Une équipe éducative diplômée dans les domaines de l'enfance,
- Une qualité d'accueil pour les enfants dans un contexte familial,
- Une relation de proximité avec les enfants,
- Une relation de confiance et de transparence avec les familles,
- Un dialogue ouvert autour des questions concernant l'enfant dans sa globalité,
- Une guidance envers différents professionnels de l'enfance.

### 12.1 Encadrement pédagogique

A travers ce volet pédagogique, nous souhaitons mettre en valeur la ligne pédagogique que l'équipe éducative applique au quotidien.

L'encadrement pédagogique et relationnel valorise, entre autres, les compétences du développement suivantes :

- Favoriser le développement de l'enfant,
- Renforcer son intégration sociale,
- Apprendre le respect des camarades et des règles de vie,
- Valoriser le jeu et la motricité,
- Aménager le repos nécessaire (siestes),
- Favoriser la créativité par la participation à différentes activités (peinture, musique, bricolage, cuisine...) ainsi que des activités en plein air,
- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie et des limites,
- Favoriser l'intégration et l'appartenance culturelle.

L'encadrement pédagogique est assuré par des professionnelles soucieuses de permettre à chaque enfant l'acquisition des objectifs susmentionnés tout en respectant le rythme de développement de chacun.

Le personnel éducatif veille au bien-être de l'enfant et à sa sécurité. Il est à son écoute et est attentif à tout changement de comportement. Il construit une relation personnelle avec chacun d'eux. Il facilite son intégration dans le groupe, l'encadre dans les activités quotidiennes, lui donne des soins de base et organise la vie de groupe.

## 12.2 Nos valeurs

Du fait de notre expérience professionnelle et après réflexion sur nos valeurs, nous avons relevé celles qui sont centrales et omniprésentes dans notre projet éducatif.

Nos valeurs éducatives sont nos outils de travail qui permettent de répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant. Nous estimons qu'elles touchent à tous les aspects du développement de l'enfant (confiance en soi, estime de soi, sécurité physique et psychique, notion du bien et du mal, envie d'apprendre, gestion de ses émotions, relations avec les autres, socialisation, les repères, la politesse, le respect...).

Les valeurs suivantes s'appliquent au quotidien :

- Respect de soi et des autres,
- Développement de l'autonomie,
- Soutien à l'individualité,
- Respect du rythme de chacun,
- Instauration des relations de confiance,
- Collaboration – communication de façon respectueuse.

## 13 LES LOCAUX

Une grande maison rénovée accueille aujourd'hui les petites hirondelles.

L'infrastructure a été entièrement pensée et développée pour une crèche et pour favoriser l'autonomie de l'enfant.

Le bâtiment est très facilement accessible en voiture du fait de sa proximité avec la route principale. L'entrée se trouvant sur une route secondaire, l'accès direct aux locaux offre de bonnes conditions de sécurité.

Le rez-de-chaussée du bâtiment est également aisément accessible en fauteuil roulant.

Le bâtiment dispose de deux étages entièrement aménagés.

De plus, un grand jardin avec espace extérieur est à disposition des enfants et qui répond aux normes de sécurité en vigueur du canton de Berne pour l'accueil spécifique des jeunes enfants.

## 14 COLLABORATION AVEC LES PARENTS OU RÉPONDANTS

La crèche « Les hirondelles » se veut complémentaire à la vie familiale. L'importance de collaborer de manière constructive et en toute confiance avec les familles ou répondants est une priorité.

Le passage du milieu familial vers la crèche et inversement est valorisé et préparé afin de permettre à l'enfant et aux parents de se sentir en sécurité.

Le personnel éducatif est attentif au questionnement des familles et répond au mieux à leurs attentes, le tout dans une prise en charge individuelle. L'équipe éducative propose régulièrement des entretiens individuels qui

permettent de faire un bilan sur la vie de l'enfant à la crèche, sur ses compétences et son développement et favorisent les échanges entre les parents et l'équipe éducative.

Le personnel éducatif est à l'écoute, disponible et fait preuve de non-jugement afin d'accueillir les familles dans un réel partenariat.

## **15 ACCUEIL**

### **15.1 Première visite**

Afin de permettre aux familles de découvrir la crèche, ses valeurs, son projet pédagogique, ses actions éducatives, ses locaux et son personnel, une visite est proposée aux familles. Cette visite est préparée et animée par la directrice ou par une éducatrice.

La visite de la crèche est le premier contact entre l'institution et les familles et est donc très importante. Il s'agit de permettre aux parents de discerner si leurs attentes et valeurs sont en adéquation avec celles proposées par la crèche.

La visite de la crèche se termine par un entretien qui permettra de plus amples échanges entre la famille et l'institution. L'entretien est également le moment formel de la visite où les questions organisationnelles et administratives sont discutées.

Lors de cette première visite, dans la mesure du possible, l'enfant est présent afin de découvrir une première fois l'environnement de la crèche.

### **15.2 Adaptation**

A l'arrivée d'un nouvel enfant, une période d'adaptation est mise en place.

Cette période d'adaptation est importante sur trois niveaux. Tout d'abord, l'enfant peut être sécurisé et découvrir son environnement petit à petit. Pour le parent, c'est également l'occasion de se familiariser avec la séparation. Pour finir, le personnel éducatif peut faire progressivement connaissance de l'enfant et de sa famille.

Les temps d'adaptation ne sont pas définis et ceux-ci sont décidés en collaboration avec le parent afin de permettre à chacun (enfant, parents, personnel éducatif) de créer de premières relations dans la confiance et la sérénité.

### **15.3 Arrivée et départ de l'enfant**

L'équipe éducative attache une importance particulière à l'accueil de l'enfant et à son départ. Les parents et le personnel éducatif se transmettent tous les renseignements utiles à une continuité de la prise en charge de l'enfant avec transparence.

Il est primordial pour le personnel de la crèche de savoir si l'enfant a bien dormi, s'il a déjà mangé, s'il est en bonne santé ou non. Grâce aux

informations données, le personnel éducatif pourra adapter sa prise en charge et répondre aux besoins de l'enfant.

Les informations utiles sont toutes notées dans un cahier de transmission. Le soir, un compte-rendu de la journée est donné oralement aux parents lors du départ (observation, activités, alimentation, repos...). Les retours sont individualisés et permettent un échange avec le parent.

Les arrivées et les départs des enfants sont réglementés par des horaires afin de permettre aux groupes et au personnel éducatif de commencer des activités sans être interrompus dans leur déroulement. Ces horaires permettent également de créer une structure et des repères dans le temps pour les enfants.

La séparation peut être vécue difficilement, tant par l'enfant que son parent. Au sein de la crèche, l'équipe éducative veille à accompagner les familles dans ce processus.

La séparation est un passage obligé pour que l'enfant puisse se construire une identité. Cependant, pour qu'elle se fasse dans de bonnes conditions, la structure doit accompagner et guider la famille et l'enfant avant, pendant et après la séparation. Cela se fait au rythme de chacun.

Le vécu de la séparation peut s'exprimer de diverses façons en fonction de chacun. Le professionnel est vigilant et observe les réactions de chacun afin d'adapter son action éducative. Il est important pour l'enfant qui en éprouve le besoin de pouvoir conserver un objet qui fait le lien avec le milieu familial. Dans ce but, l'enfant peut conserver son « doudou », une lolette ou un objet rassurant tant qu'il le désire.

## **16 MOMENTS DE JEUX ET D'ACTIVITÉS**

Jouer, explorer, se mouvoir en sécurité dans un espace et un encadrement adapté à chacun est privilégié. Les notions de plaisir et d'épanouissement personnel sont mises en valeur au travers d'activités ludiques variées, adaptées et réfléchies.

### **16.1 Moment en groupe**

Des activités de groupe sont organisées chaque jour.

Le rituel du matin permet au groupe de se retrouver et de se saluer. Des chansons, des histoires ou d'autres moments de partages sont proposés. Ces moments permettent également de prendre la parole, de développer la concentration, d'écouter et de respecter les autres.

Durant la journée ont lieu également des activités motrices afin de favoriser le mouvement et la stimulation du corps en lien avec le label Youp'là bouge.

### **16.2 Jeu libre**

Le jeu libre renforce le choix de l'enfant et sa capacité à jouer seul. Les moments de jeux libres sont également des moments où l'enfant va imiter



et apprendre de ses pairs. Divers jeux, jouets et objets sont mis à disposition dans ce but.

La créativité et l'imagination sont valorisées également par l'intervention adaptée de l'adulte.

Les moments de jeux libres sont très importants pour un développement harmonieux. Le jeu libre permet aux enfants de créer et d'exercer leurs capacités dans un espace adapté. Ceci leur permet d'apprendre, de se positionner en tant qu'individu dans un groupe ou encore de faire de nouvelles expériences. L'enfant y développe sa personnalité, fait des apprentissages, aperçoit, reconnaît et exprime ses besoins, le tout soutenu par le personnel éducatif.

Le jeu libre favorise le développement des compétences sociales de l'enfant. Il apprend la vie en collectivité, les règles de vie et l'interaction avec ses camarades.

Jeu libre ne veut pas dire jouer sans surveillance ni accompagnement ; l'adulte est présent et à disposition des enfants. Il veille au bon déroulement des jeux et à la dynamique du groupe. L'éducatrice observe le groupe et les besoins individuels de chacun.

Les règles, tels que le partage, le rangement et l'utilisation correcte du matériel sont développées durant ces moments de jeux libres.

L'enfant a besoin de moments précis où il peut faire ce qu'il veut, être seul, se reposer, jouer, ou regarder un livre...

Les moments de jeux libres sont instaurés régulièrement dans la journée et divers jeux, jouets et objets sont mis à disposition.

L'environnement est adapté aux besoins de l'enfant avec de grands espaces pour bouger, sauter et danser tout comme de petits espaces pour se cacher, se retirer ou se reposer si l'enfant en ressent le besoin. Les espaces jeux sont organisés et réfléchis afin de favoriser l'ensemble du développement de l'enfant et qu'il puisse expérimenter, découvrir, apprendre et favoriser son autonomie.

### **16.3 Jeux de table ou jeux de règles**

De nombreux jeux de société, des puzzles et jeux d'assemblage sont à disposition de manière à augmenter l'éventail de choix d'activités de l'enfant.

Les jeux de société permettent d'intégrer des règles corrélatives à la vie en société mais également le fait de jouer avec d'autres. Ils favorisent la concentration et les apprentissages divers tels que les couleurs, les chiffres, les lettres ou les formes.

Les moments de jeux de table sont proposés durant la journée. Les enfants peuvent jouer entre eux, l'éducatrice participe et aide les enfants si besoin.

## 16.4 Youp'là bouge !

Le label Youp'là bouge est un label que la crèche a acquis en 2018. Ce label met en avant l'activité physique et motrice envers les enfants accueillis au sein de la crèche « Les hirondelles ».

Bouger, de même que le plaisir qui en découle, est naturel pour l'enfant car cela lui permet de découvrir le monde qui l'entoure.

L'enfant bouge pour exister et affirmer sa présence vis-à-vis des autres. Maîtriser son corps et se confronter au monde extérieur lui permet de se tester lui-même et donc d'expérimenter son « moi corporel » et ainsi de se construire. Le fait de bouger lui donne des informations sur qui il est et où il se situe. Au travers de ses sens et de ses actions, il peut se situer dans l'espace et ainsi son environnement s'organise et se construit.

C'est pour cela que les activités motrices sont des activités quotidiennes et que l'institution possède également du matériel spécifique pour le mouvement. Les activités motrices sont différentes selon l'âge des enfants et elles évoluent avec ses capacités.

Nous proposons des activités ciblées en fonction de l'âge et du développement de l'enfant comme par exemple :

- 0 à 18 mois
  - Eveil au mouvement, éveil du corps par les sens, éveil au monde physique,
- 18 à 36 mois
  - Vivre le mouvement, vivre ses sensations pour découvrir son corps, vivre avec des objets dans l'espace,
- 3 à 5 ans
  - Développer et maîtriser ses mouvements, connaître son corps, associer les objets et les mettre en relation entre eux dans l'espace, créer, inventer, éprouver et exprimer ses sentiments dans le mouvement, imaginer.

L'équipe éducative va ainsi proposer un moment d'activités motrices adaptées chaque jour, pour permettre aux enfants de se défouler et d'évoluer dans leurs acquisitions motrices.

## 16.5 Sorties, promenades, jardin

Les sorties sont quotidiennes de sorte à prendre l'air et découvrir la nature (excepté en cas d'intempéries). Celles-ci se déroulent dans le jardin ou en promenade dans le village ou dans la forêt environnante.

Le jardin à disposition, qui est directement relié à la structure, permet aux enfants de découvrir l'utilisation de bicyclettes, tracteurs, trottinettes et voitures dans un espace sécurisé.

Une balançoire, une cabane et un petit toboggan font le bonheur des petits aventuriers qui exercent leur motricité.

En été, notre espace vert nous permet d'y mettre des points d'eau avec des piscines ou bacs de transvasement. La terrasse ombragée permet également aux groupes de prendre les repas en extérieur lorsque la météo

le permet. Occasionnellement, diverses sorties sont organisées tout en respectant les normes d'encadrement requises.

### **16.6 Activités bricolage, musique, marionnette, cuisine, gymnastique**

Différentes activités sont proposées afin de permettre à l'enfant de développer toutes ses compétences (artistiques, imaginaires, motrices).

Des activités créatives comme le bricolage sont proposées régulièrement ce qui favorise la créativité, l'imagination et la motricité de l'enfant.

Les activités liées au son et à la musique sont proposées afin d'éveiller les sens de l'enfant. Chanter, danser, bouger ou encore jouer d'un instrument permet à l'enfant de développer son sens de l'écoute, sa créativité, sa motricité ou encore son langage. Pour l'équipe éducative, la notion de plaisir est importante dans ces activités où parfois juste faire du bruit avec un tambour permet à l'enfant de rire, sourire et communiquer avec ses pairs et les adultes.

Des moments dédiés aux histoires, aux contes et aux marionnettes sont animés par l'équipe éducative et par les enfants afin de favoriser diverses compétences telles que l'imagination, la connaissance de soi et des autres ou la créativité.

Les activités culinaires permettent aux enfants de découvrir, d'imiter et de goûter de nouvelles saveurs. Régulièrement, la collation de l'après-midi est préparée avec les enfants.

Les compétences de l'enfant sont renforcées en adaptant les activités à son âge, évitant qu'il se trouve en trop grande difficulté et se dévalorise.

Nous appliquons des valeurs basées sur l'autonomie où l'enfant doit apprendre à faire seul avec le soutien de l'adulte toujours présent et ceci afin qu'il ne se retrouve pas en échec.

## **17 LE CADRE ET LES LIMITES**

Dans l'environnement de la crèche, l'enfant apprend progressivement que la vie en collectivité suppose le respect de certaines règles.

A la crèche « Les hirondelles », l'équipe éducative met en place des règles sécurisantes qui permettent à l'enfant d'évoluer en toute sérénité et dans le respect de chacun.

Les expériences font partie de l'apprentissage. Tout au long de la journée, nous proposons aux enfants de faire des choix tout en leur expliquant les conséquences qu'ils impliquent. L'équipe accompagne et soutient l'enfant dans sa recherche d'autonomie.

L'équipe éducative travaille l'importance des directives et la façon dont celles-ci sont données aux enfants. Les directives doivent être réalistes, claires, formulées positivement, porter sur le comportement et non sur l'identité de l'enfant.

## 18 REPAS ET COLLATIONS

Les repas sont des moments importants qui favorisent les compétences sociales, le partage et la communication. Ils répondent au besoin d'apprentissage des différents goûts et saveurs et permettent aux adultes de sensibiliser les enfants aux problèmes liés à l'alimentation.

Grâce au travail de la cuisinière, la crèche « Les hirondelles » possède le label Fourchette Verte qui favorise une alimentation variée et équilibrée.

Ce label nous permet d'appliquer ses principes et d'offrir des prestations de qualité en rapport à l'alimentation. Les menus de journées complètes respectent les principes dictés par le label et des contrôles réguliers sont effectués par le label Fourchette Verte. La cuisine est élaborée de sorte à varier les aliments, les couleurs, les saveurs et à valoriser la présentation.

### 18.1 Enfants mangeant à table

**La matinée** commence par le petit déjeuner jusqu'à 08h15. Des céréales sans sucre, des biscottes et du pain (beurre, confiture, miel) sont proposés ainsi que des boissons (tisane sans sucre, cacao, jus d'orange).

**A 10h00**, une collation est servie composée de fruits ou légumes de saison, d'eau et de tisane.

**A midi**, les enfants bénéficient d'un repas équilibré. Bien manger est un processus d'apprentissage. Le personnel de la crèche mange en même temps que les enfants. Un moment de convivialité est ainsi partagé et les enfants prennent exemple sur l'adulte. Par ce biais, l'enfant est stimulé à goûter, à respecter les règles de vie lors du repas et à communiquer.

Bien entendu, l'adulte n'exerce aucune pression sur l'enfant et ne fait pas de chantage. L'enfant goûte les aliments proposés. Il peut choisir par la suite ceux qu'il préfère. Nous tenons compte des régimes alimentaires particuliers qui sont à discuter avec l'équipe éducative et la cuisinière.

L'enfant a la possibilité de se servir seul dès qu'il est capable de marcher, ceci afin de favoriser son autonomie. Ainsi, l'enfant apprend à utiliser les ustensiles et à gérer les quantités et le sentiment de satiété.

**A 15h30**, une nouvelle collation, différente chaque jour, est servie selon les directives du label Fourchette Verte.

### 18.2 Enfant ne mangeant pas encore à table

Pour les enfants qui ne mangent pas encore de repas solides, il est à la charge des parents d'amener les purées et compotes. Pour les plus petits, le respect du rythme de chacun est assuré et nous adaptons la journée en fonction de ce qui est fait à la maison. Le lait en poudre est également fourni par les parents.

## 19 SIESTES ET RYTHME DU SOMMEIL DE L'ENFANT

Le repos de l'enfant est important. Chaque enfant a son propre rythme et celui-ci est respecté afin de créer une continuité maison-crèche.

Deux salles sont réservées pour cet usage ; elles sont séparées de l'espace communautaire.

Chaque enfant possède sa literie personnelle, fournie par la crèche, afin de favoriser sa sécurité affective. Il est souvent important, lors de ce moment, que l'enfant ait son doudou ou sa lolette afin de se sentir rassuré.

Dans la salle de sieste, un membre du personnel est présent durant le moment d'endormissement. Par la suite, des interphones permettent au personnel éducatif d'entendre ce qui se passe dans la pièce. Un contrôle est fait régulièrement afin de veiller au bien-être des enfants qui dorment.

Selon entente avec les parents, nous entrons en discussion pour réveiller les enfants les plus grands après une certaine durée de sommeil. Cependant, l'équipe éducative reste à même de décider si elle laisse dormir un enfant si elle décèle qu'il s'agit d'un besoin pour lui.

Pour les plus grands, un moment de calme (lecture ou jeux calme) est proposé après le repas, sans obligation de dormir.

Les bébés ou plus petits sont couchés selon leur rythme et leur besoin, plusieurs salles de la crèche peuvent être utilisées selon leur besoin individuel.

## 20 LES RITUELS

Les rituels sont des moments prévisibles et répétitifs qui permettent à l'enfant d'anticiper la venue d'un événement. Les rituels permettent au jeune enfant de se repérer dans le temps et l'espace.

À la crèche, les rituels ont été réfléchis et mis en place par l'équipe éducative pour le bien-être physique et psychique de l'enfant. Par exemple, l'accueil du matin, les repas, la sieste, le brossage des dents, lavage des mains, les changes, les sorties...

Les enfants mettent également en place leurs propres rituels comme prendre leur doudou durant des moments clefs ou dire au revoir à leurs parents par la fenêtre.

Le rituel est rassurant et structurant.

## 21 AUTONOMIE DE L'ENFANT

L'autonomie est privilégiée dans l'intervention pédagogique auprès de chaque enfant. L'équipe veille à mettre tout en œuvre pour encourager les progrès en les laissant faire seuls, tout en leur proposant de l'aide afin qu'ils ne se découragent pas.

Nous les stimulons et les valorisons en leur suggérant de réaliser les tâches élémentaires, telles que s'habiller, se déshabiller, se laver les dents, aller au WC, ranger etc...

Les enfants participent également aux tâches de la vie quotidienne en aidant à mettre la table ou à la débarrasser et se voient confier de petites responsabilités afin d'aider leurs camarades plus petits.

L'aménagement de l'espace est également réfléchi et régulièrement réadapté afin de favoriser au mieux l'autonomie des enfants accueillis.

## **22 HYGIÈNE**

Une attention particulière est apportée à la prévention des maladies par une hygiène correcte.

Les locaux sont nettoyés régulièrement selon un plan par un gestionnaire en intéendance.

Le mobilier, les jouets et le matériel quant à eux sont nettoyés par le personnel.

L'hygiène est un besoin fondamental que nous enseignons aux enfants (soins corporels, soins des dents, lavage des mains...). Durant ces moments, l'autonomie des enfants est encouragée.

Les directives et normes en vigueur dans le canton de Berne sont appliquées et respectées. Les autos-contrôles sont effectués par le personnel éducatif et de l'intendance selon des protocoles mis en place et contrôlés par les services cantonaux mandatés à cet effet.

## **23 PRÉVENTION PRÉCOCE, DÉPISTAGE**

### **23.1 Prévention**

Les institutions de la petite enfance sont, non seulement des lieux d'accueil mais aussi, des lieux de prévention.

Du personnel formé et en nombre suffisant permet de repérer des difficultés relatives au développement, à la santé et au comportement de l'enfant ainsi qu'identifier des situations à risque.

Il s'agit d'une prévention de type primaire et peut s'exercer en collaboration avec les parents et en coopération avec d'autres services officiels.

En cas de difficultés avérées, l'attention portée à l'enfant ainsi que l'observation pratiquée selon une démarche méthodologique spécifique permettent le dépistage de certaines difficultés. La mise en évidence rapide et précise des troubles du développement, de la santé et du comportement est une condition indispensable pour qu'une prise en charge ait lieu et qu'elle se déroule de façon adaptée.

Le personnel éducatif dispose de documents et du protocole de prévention et de dépistage précoces <sup>15</sup> qu'il utilise selon les situations.

## 23.2 Dépistage

Notre démarche d'intervention précoce ou de dépistage vise à promouvoir un environnement favorable à la santé et au développement global et harmonieux de l'enfant tout en respectant ses besoins essentiels et ses droit fondamentaux.

Notre objectif est de détecter des situations de mise en danger du bien-être de l'enfant, de percevoir les signes d'insécurité et d'offrir un soutien à l'enfant et à sa famille. Ceci consiste à repérer des comportements à risque, des difficultés de développement ou des conditions sociales problématiques afin de mettre en place un soutien adapté.

Le dépistage et la prévention des situations de transgression est mis en avant et soutenu par un protocole de conduite<sup>16</sup> interne au personnel de l'institution.

La petite enfance est un moment privilégié pour une politique de prévention et de dépistage.

Durant cette période, les aspects suivants se mettent en place :

- Développement physique et psycho-affectif,
- Construction de la personnalité,
- Développement des facultés d'apprentissage et de sociabilisation.

Notre objectif est de garantir, à l'ensemble des familles avec des enfants accueillis à la crèche, l'accès à des services de prévention primaire de qualité. Ces prestations de base visent à permettre aux parents d'identifier et d'utiliser les ressources existantes pour répondre efficacement aux besoins de leurs enfants et de soutenir leurs compétences parentales afin de pouvoir faire face à des situations déstabilisantes.

Dans chacun de ces processus, le parent est informé et l'équipe éducative fait preuve de transparence et de franchise dans la transmission des informations.

## 24 LE PERSONNEL

L'équipe d'encadrement pédagogique est constituée de professionnelles compétentes qui assurent la qualité de la mission institutionnelle.

Composée d'assistantes socio-éducatives, d'éducatrices de la petite enfance, d'apprenties et de stagiaires, l'équipe répond à des critères stricts dictés par le canton de Berne.

---

<sup>15</sup> Protocole prévention précoce et dépistage : document destiné à usage interne

<sup>16</sup> Protocole de conduite concernant les comportements de transgression physique, psychique et sexuelle : document destiné à usage interne (consultable sans restriction)

Des mesures d'accompagnement appropriées sont développées afin de préserver l'intégrité et la sécurité des enfants.

Des critères cantonaux déterminent le nombre d'intervenants corrélativement à celui des enfants.

Une cuisinière s'occupe des repas et une gestionnaire en intendance du service d'entretien.

Le personnel suit des cours de perfectionnement professionnels et respecte les demandes du canton concernant le renouvellement de la formation continue.

## 25 DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE TYPE

06h30 – 09h00	Arrivée des enfants à la crèche et lavage des mains,
07h00 – 08h15	Petit déjeuner pour ceux qui n'ont pas mangé à la maison et ceux qui le souhaitent,
08h15 – 08h30	Brossage des dents, lavage des mains et de la bouche, WC et changes,
08h00	Départ des écoliers accompagnés d'une employée de l'équipe éducative,
08h30 – 09h00	Moment de jeux libres, d'activités dirigées ou d'ateliers divers,
09h00 – 10h00	Moment en groupe avec le rituel de quelques chansons et/ou d'histoires et Youp'là bouge,
10h00 – 10h20	Petit goûter composé de fruits ou de légumes de saison,
10h20	Lavage des mains, changes et WC,
10h20 – 11h30	Si le temps le permet, promenade ou jeux dans le jardin ; en cas de très mauvais temps, jeux libres, ateliers, etc...,
11h30	Départ et arrivées des enfants qui font des demi-journées,
11h30 env.	Repas des bébés (peut varier en fonction du rythme de chaque enfant),
11h50	Retour des écoliers avec une employée de l'équipe éducative,
11h50	Repas de midi,
12h30 – 13h00	Brossage des dents, lavage des mains et de la bouche puis préparation pour la sieste, WC et changes,
13h00	Sieste pour ceux qui la font encore, moment silence pour les autres,
13h00 – 13h30	Arrivée des enfants pour l'après-midi et départ des enfants qui ne restent pas l'après-midi,
14h00 – 15h30	Ateliers ou jeux tranquilles pour les enfants ne faisant pas la sieste et dès qu'ils sont réveillés,
15h30 – 16h00	Goûter, WC et changes,
16h00 – 18h00	Jeux libres, activités, etc...,
16h30 – 18h00	Départ des enfants, activités diverses ou jeux libres en attendant le parent.



## **26 CONCLUSION DE LA 2<sup>ÈME</sup> PARTIE**

Ce volet a pour objectif de poser le cadre, de développer et expliquer les principes généraux du projet institutionnel pédagogique de la crèche « Les hirondelles ».

Le personnel de la crèche prend connaissance des protocoles dès son engagement et utilise ces supports au quotidien ou selon les situations.

Les références mentionnées en bas de pages sont partie intégrante de ce volet, leur usage est réservé à l'interne sauf mention contraire.

Ce document constitue un outil de travail qui est susceptible d'être révisé et perfectionné selon l'évolution de l'institution.

La Directrice de la crèche a la tâche de maintenir le volet pédagogique à jour. Celui-ci est revu au minimum tous les 5 ans.

## **27 REMARQUES**

Le programme d'exploitation, 2<sup>ème</sup> partie Pédagogie, est validé par le comité de la crèche.